

Còrnas* et cornets
(*prononcer corne)
Le 20 septembre 2009 à Murat
5^{ème} édition

« Cuisinez Cornets ! »

Concours d'innovation culinaire
5^{ème} édition

Extrait du règlement

Professionnels

Préambule :

A l'occasion de la cinquième édition de Còrnas et Cornets, le 20 septembre 2009 à Murat, le comité d'organisation de l'événement propose de renouveler son concours culinaire. Le fil conducteur en est **l'innovation culinaire à base du cornet de Murat**.

Ce concours est ouvert à tous, individuellement ou par équipe. **Amateurs, espoirs et professionnels** concourront dans trois catégories différentes.

L'inscription à ce concours peut se faire jusqu'au 12 septembre 2009 auprès de Monsieur Stéphane Cavigioli au 04/71/20/14/22.

Le jury se réunira le 20 septembre, l'après-midi, et délibèrera ce même jour.

Article 1 : objet du concours

Nom du concours culinaire : « Cuisinez Cornets ! »

Ce concours a pour but de développer de nouvelles recettes à base de cornets de Murat et de sélectionner les meilleures d'entre elles.

Le concours est ouvert à tous. Les participants seront divisés en trois catégories : **professionnels des métiers de bouche, amateurs et espoirs.**

Article 2 : composition du jury

Le jury du concours sera composé de personnalités, de professionnels des métiers de bouche et de « gourmets gourmands ». Le jury pourra tout de même statuer dans le cas d'absence d'un ou plusieurs membres.

Article 3 : inscription

Dès la parution de l'avis de concours, toute personne désirant participer à cette manifestation culinaire peut s'inscrire auprès du comité d'organisation par **courrier** à l'adresse suivante :

**Association Le Cornet de Murat
Concours culinaire « Cuisinez Cornets !
Mairie de Murat
15300 MURAT**

Ou par **téléphone** au **04/71/20/14/22**(M Stéphane Cavigioli)

Le candidat devra indiquer son nom, prénom, adresse et numéro de téléphone ainsi que son statut (amateur ou professionnel). Il recevra en retour un bulletin d'inscription et le règlement du concours. Ce concours est gratuit.

Article 4 : la recette

La recette devra impérativement être innovante et inclure le cornet de Murat comme ingrédient. Celui-ci doit être apparent (en morceaux ou entier). Sa présence doit amener un **effet gustatif et pas uniquement décoratif**.

La recette présentée peut être un plat chaud ou froid, une entrée, un plat principal ou un dessert !

Chaque participant devra élaborer **sur place** une préparation pour dresser **trois** assiettes. (Temps de préparation : 45 minutes maximum)

Les recettes sont soumises au jury de manière anonyme. Les assiettes de préparation seront fournies par le comité d'organisation.

Le jour J, les candidats apporteront leur petit matériel et ingrédients nécessaires. Seront disponibles sur place du matériel pour réchauffer (fours, cuisinières), des réfrigérateurs, un congélateur, un point d'eau ainsi que des plans de travail pour dresser le plat.

Article 5 : notation

Les recettes seront notées sur 20 points :

- 5 points pour la présentation
- 5 points pour l'aspect innovant
- 10 points pour la valeur gustative

Le classement est effectué par addition des points attribués à chaque candidat par chacun des membres du jury.

Article 6 : prix et récompense

Après délibération du jury, les résultats seront proclamés le 20 septembre 2009 vers dix sept heures15 lors d'une cérémonie de remise des prix à Murat.

Chaque participant se verra remettre un diplôme.

Les trois premiers de chaque catégorie recevront comme récompense un trophée.

Les lauréats seront conviés à participer au **jury du concours de l'année suivante**.

Le comité d'organisation souhaite communiquer le jour de la manifestation sur les recettes lauréates par une exposition. De ce fait, les participants doivent impérativement fournir la recette des préparations au comité d'organisation (avant le samedi 12 septembre 2009) et l'autorisent à communiquer sur leur recette libre droit.

Article 7 : date et lieu

Les participants devront retourner leur bulletin d'inscription avant le 12 septembre 2009. Le concours aura lieu à Murat le 20 septembre 2009 à quinze heures.

Article 8 :

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler purement et simplement le concours, ou d'apporter toute modification dictée par les circonstances ou des événements de force majeure.

Fait à Murat le 15 juin 2009